

15ème législature

Question N° : 20161	De M. Jean-François Portarrieu (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Rapport de Mme Devandas Aguilar	Analyse > Rapport de Mme Devandas Aguilar.
Question publiée au JO le : 04/06/2019 Réponse publiée au JO le : 01/03/2022 page : 1362 Date de changement d'attribution : 02/02/2021		

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le rapport présenté au mois de mars 2019 au Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies par Mme Devandas Aguilar, rapporteure spéciale sur les droits des personnes handicapées. En effet, de nombreuses associations, qui ont notamment pour missions de créer des Maisons d'accueil spécialisées et d'accompagner les familles en cherchant des solutions, s'inquiètent de ce rapport qui demande à la France de fermer les établissements accueillant des personnes handicapées. Celles-ci savent d'expérience que l'insertion sociale des personnes lourdement handicapées passe par l'accueil dans des institutions médico-sociales, permettant d'éviter tant des hospitalisations au long cours que la relégation au domicile familial et s'opposent donc à toute fermeture éventuelle d'établissements accueillant des personnes handicapées. Ainsi, face à l'inquiétude des organismes d'accueil des personnes handicapées et des associations, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur les recommandations faites par ce rapport sur la fermeture des établissements et sur les suites qu'il envisage d'y donner.

Texte de la réponse

De nombreuses observations de la rapporteure rejoignent la feuille de route du Gouvernement et en renforcent l'ambition pour progresser en faveur de la place des personnes elles-mêmes dans ce qui les concerne et en particulier leur capacité juridique et leur droit de vote, les nécessaires simplifications, la transformation du système éducatif pour assurer un accueil inclusif des enfants handicapés, l'accès et le maintien dans l'emploi, la transformation de l'offre de services dans les territoires, afin de favoriser l'autonomie des personnes handicapées qui souhaitent vivre chez elles... Ces observations internationales qui soulignent « un fort engagement et une volonté politique au plus haut niveau pour assurer la protection et l'effectivité des droits des personnes handicapées en France » doivent être utiles à chaque acteur du handicap pour donner encore plus de sens aux transformations engagées et aux services rendus. Lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020, le président de la République appelait à tout mettre en oeuvre dans tous les domaines pour que chacun puisse choisir son parcours personnel, scolaire, professionnel, culturel et social ; et pour qu'aucune personne handicapée ni aucune famille ne se retrouve isolée. Nous avons établi ensemble une feuille de route ambitieuse, en concertation avec les personnes en situation de handicap, les associations, les collectivités locales et la société civile. Les premiers résultats sont là, dans le prolongement des efforts conduits depuis trois ans. L'école inclusive a été renforcée à la rentrée scolaire

2020 pour les enfants handicapés. Près de 2 750 enfants de 0 à 6 ans sont désormais accompagnés, gratuitement, dans un parcours de soins et d'interventions précoces, pour limiter les sur-handicaps. L'État et l'Association des départements de France ont engagé ensemble un plan d'action et des moyens pour simplifier et maîtriser les délais d'accès aux droits auprès des maisons départementales des personnes handicapées, avec la publication trimestrielle des résultats dans un objectif de transparence vis-à-vis des personnes et de leur famille. Pour soutenir les 8 à 11 millions de Français qui accompagnent un proche en perte d'autonomie, a été créé un congé proche aidant indemnisé, pour leur permettre de mieux concilier vie personnelle et professionnelle. Notre modèle social devait lui aussi s'adapter à l'évolution de la société. Le Gouvernement a ainsi posé les bases d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale, dédiée au soutien à l'autonomie des personnes, quel que soit l'âge et quel que soit le handicap. Le financement des améliorations de la prestation de compensation du handicap, en particulier pour permettre à chaque personne handicapée d'être parent, est aujourd'hui prévu. La crise nous indique les priorités à renforcer dans certains domaines, comme l'accès aux soins, la nécessité de davantage agir pour l'adaptation de l'environnement de vie des personnes, la mise en accessibilité de l'information publique, ou encore le besoin de soutenir les aidants. La crise agit aussi comme un accélérateur dans la mise en place de nouvelles mesures qu'il nous faut maintenant pérenniser. C'est le cas du « 0 800 360 360 » que chaque personne ou proche sans solution peut mobiliser pour être accompagné par une équipe dédiée de professionnels à proximité. Le dernier CIH du 16 novembre 2020 a été l'occasion, en cette période de très grande épreuve pour l'ensemble de la société française, et en présence des associations du handicap, de réaffirmer un message simple : la crise ne nous détourne pas de nos fondamentaux, et elle doit même nous conduire à accélérer notre politique, en veillant à ce qu'elle soit équitablement mise en oeuvre sur tout notre territoire. Nous avons quatre objectifs : • Le premier, c'est la jeunesse. Nous allons donc redoubler d'effort à l'égard des jeunes générations en situation de handicap, et par ailleurs nous devons habituer l'ensemble de notre jeunesse à vivre la différence. C'est un apprentissage social et humain capital pour l'avenir ; • Le deuxième, c'est de rendre les démarches administratives toujours plus simples et de renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ; • Le troisième, c'est de mieux soutenir, en proximité, et de façon inconditionnelle, les personnes handicapées et leur entourage pour améliorer la vie quotidienne ; • Le quatrième objectif, c'est d'engager la société vers une accessibilité universelle, pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre pleinement leur citoyenneté au service de tous. Pour atteindre ces objectifs, chaque membre du Gouvernement est mobilisé. Cet engagement est indispensable pour donner les impulsions et les moyens. Il appartient aussi à la société de s'emparer toute entière d'une question qui la concerne au premier chef, puisqu'elle touche à l'égalité et à l'humanité. Quand des avancées sont réalisées pour améliorer la vie des personnes handicapées, c'est toute la société qui se renforce. Plus que jamais, c'est grâce à la mobilisation collective que nous réussirons.